



# Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières

## RECEPTION ET TRAITEMENT DES DECLARATIONS DE SOUPCON

au 30 juin 2012

### I. Tableau des Déclarations de soupçon (DS) reçues et des dossiers transmis à la Justice

ANNEE	NOMBRE DE DS RECUES	NOMBRE DE RAPPORTS TRANSMIS <sup>(3)</sup>	NOMBRE DE PROCEDURES JUDICIAIRES <sup>(3)</sup>
2005	11	03	02
2006	60	08	08
2007	72	12	12
2008	75	17	15
2009	71	14	10
2010	84	15	13
2011 <sup>(1)</sup>	25	05	05
2011 <sup>(2)</sup>	92	17	16
2012 <sup>(1)</sup>	58	4	4

<sup>(1)</sup> Données du premier semestre

<sup>(2)</sup> Données au 31 décembre

<sup>(3)</sup> Les dossiers transmis ont abouti au 30 juin 2012 à 85 procédures judiciaires, une procédure judiciaire pouvant concerner plusieurs dossiers transmis.

## **II. Etat des procédures judiciaires**

L'Etat des actes de procédures judiciaires des dossiers transmis par la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières « CENTIF » aux parquets se présente comme suit :

au 30 juin 2011 :

<b>NATURE DES ACTES D'INSTRUCTION</b>	<b>NOMBRE D'ACTES D'INSTRUCTION</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Inculpation	45	Les 16 ordonnances de clôture ont reçu les suites ci-après : - 01 décision d'incompétence du juge - 09 décisions de non lieu - 10 décisions de condamnation - 01 relaxe
Mesures conservatoires	06	
Détention provisoire	01	
Contrôle judiciaire	06	
Mandat d'arrêt	19	
Commission rogatoire ou délégation judiciaire	02	
Ordonnance de clôture	16	

(1) Les statistiques du premier semestre 2011 seront actualisées dès réception des informations complémentaires attendues.

au 31 décembre 2011 :

<b>NATURE DES ACTES D'INSTRUCTION</b>	<b>NOMBRE D'ACTES D'INSTRUCTION</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Inculpation	74	Les 27 ordonnances de clôture ont reçu les suites ci-après : - 01 décision d'incompétence du juge - 15 décisions de non lieu - 10 décisions de condamnation - 01 relaxe
Mesures conservatoires	06 <sup>(1)</sup>	
Détention provisoire	16	
Contrôle judiciaire	08	
Mandat d'arrêt	27	
Commission rogatoire ou délégation judiciaire	08	
Ordonnance de clôture	27	

(1) Les statistiques seront actualisées dès réception des informations attendues.

au 30 juin 2012 :

<b>NATUTRE DES ACTES D'INSTRUCTION</b>	<b>NOMBRE D'ACTES D'INSTRUCTION</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Inculpation	60	Non compris les sept (07) rapports classés sans suite par le Parquet régional de Dakar, douze (12) autres non renseignés et les nouveaux dossiers transmis.
Ordonnance de clôture	31	Les 31 ordonnances de clôture ont reçu les suites ci-après : <ul style="list-style-type: none"><li>- 01 décision d'incompétence du juge</li><li>- 16 décisions de non lieu</li><li>- 11 décisions de condamnation</li><li>- 03 relaxes</li></ul>

**N.B.** : Le tableau a été réaménagé pour ne retenir que les données significatives du traitement judiciaire des dossiers provenant de la CENTIF.